POLICE TERREBONNE

Rapport d'activités
Janvier 2022

Appels téléphoniques		Moyenne/jour
Appels 9-1-1	**2 617**	**84**
Appels administratifs	**2 585**	**83**
Appels - total	**5 202**	**167**

Temps moyen de réponse des appels 9-1-1: *4,27 secondes*

Constats d'infractions	
Vitesse	**242**
Arrêt	**145**
Cellulaire	**30**
Cannabis	**0**
Constats - total	**2 143**

Attentions spéciales - A/S	
Attentions spéciales - total	**42**
Nombre de visites	**593**
Minutes pour l'ensemble des attentions spéciales	**6 929**

Cibles	
Cibles - total	**4**
Nombre de visites	**138**
Minutes pour l'ensemble des cibles	**1 297**

Nocturnes	
Nombre de visites	**0**

Dossiers soumis au procureur	
Dossiers soumis au procureur - total	**58**

Transports de détenus	
Transports de détenus - total	**0**

Rapports pris	
Rapports pris - total	**748**

Appels → déplacements policiers		Moyenne/jour
Appels → Total avec déplacements policiers	**1 845**	**60**
Appels → Santé mentale avec déplacement	**95**	

Délai de transmission des appels - temps moyen en minutes	
Codes 1 et 2	**00:01:13**
Codes 3	**00:05:50**
Codes 4 et 5	**00:40:49**

Événements particuliers

POLICE TERREBONNE | TERREBONNE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES BOIS-DES-FILION

Communiqué de press
POUR DIFFUSION IMMÉDIAT

BILAN DE L'OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE ALCOOL-DROGUES 2021-2022

Terrebonne, le 14 janvier 2022 – Le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, en collaboration avec l'ensemble des services de police du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), dévoilent le bilan de l'opération nationale concertée Alcool-Drogues s'étant déroulée du 26 novembre 2021 au 3 janvier 2022.

Des opérations déployées sur l'ensemble du territoire
Durant cette période, plus de 3500 contrôles routiers ciblant la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux ont été déployés à travers la province. (**Terrebonne = 2**) La mise en place de ces points de contrôle a permis aux policiers de sensibiliser plusieurs dizaines de milliers de conducteurs.

Faits saillants :

- Plus de 650 de conducteurs ont été arrêtés pour conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux; (**Terrebonne = 2**)
- Plus de 1400 conducteurs ont fourni un échantillon d'haleine pour l'appareil de détection approuvé; (**Terrebonne = 11**)
- Plus de 130 conducteurs se sont soumis à des épreuves de coordination de mouvements. (**Terrebonne = 2**)

Cette opération nationale concertée a été organisée en partenariat avec l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Des opérations et interceptions à l'année
Bien que la période des Fêtes soit terminée, les opérations policières de prévention de la capacité de conduire affaiblie se poursuivront tout au long de l'année.
Rappelons que les patrouilleurs peuvent intercepter les automobilistes afin de procéder à la détection de la conduite avec les capacités affaiblies et mettre en état d'arrestation les conducteurs fautifs. Ces derniers utilisent différentes techniques et outils pour détecter la drogue et l'alcool chez les conducteurs. De plus, le dépistage obligatoire en vigueur permet aux policiers d'exiger qu'un conducteur fournisse un échantillon d'haleine au bord de la route, et ce, même s'ils soupçonnent ou non qu'il ait consommé récemment de l'alcool.

Enfin, la *Stratégie en sécurité des réseaux de transport 2021-2026, « La vie humaine, au cœur de nos actions »*, a pour objectif de diminuer le nombre de collisions mortelles et avec blessés graves sur les réseaux routiers et récréotouristiques. Des pistes d'action sont mises en œuvre dans chacun des axes distincts : Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation (PISTE) par la Sûreté du Québec ainsi que ses partenaires, afin de collaborer pour tendre vers un objectif commun, celui de rendre nos routes, nos sentiers et nos plans d'eau plus sécuritaires.

Peu importe le moment de l'année, si vous sortez et comptez prendre de l'alcool ou de la drogue, prévoyez une solution de rechange!

-30-

Police Terrebonne (Médias)
Section affaires publiques
491, boul. des Seigneurs, Terrebonne (Québec) J6W 1T5
Tél. : **450 492-3627**
police.medias@ville.terrebonne.qc.ca

Information :
Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
514 598-4848
www.sq.gouv.qc.ca

Relationnistes auprès des médias
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
418 528-4894
Sans frais : 1 866 238-4541
saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse

POLICE TERREBONNE | TERREBONNE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES BOIS-DES-FILION

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le Service de police de Terrebonne se joint à la 12e journée annuelle de « Bell cause pour la cause » le 26 janvier 2022

TERREBONNE, MARDI 18 JANVIER 2022 – Le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion est fier encore cette année d'afficher le drapeau « Bell cause pour la cause » en soutien aux gens qui vivent avec des problèmes liés à la santé mentale au sein de la communauté.

Continuons à écouter, à en parler et à être là pour nous-mêmes et pour les autres.

La COVID-19 affecte tous les aspects de notre vie et les Canadiens ressentent les répercussions de la pandémie sur leur santé mentale. Tous les petits gestes comptent, qu'il s'agisse de reconnaître les facteurs de stress ou d'être présent pour un être cher.

Cette année, la campagne de la Journée Bell Cause pour la cause met en évidence les façons dont nous pouvons nous soutenir nous-mêmes et soutenir nos proches en continuant d'écouter, d'en parler et d'être là les uns pour les autres. Nous pouvons tous jouer un rôle dans nos collectivités, nos milieux de travail, nos écoles et à la maison.

Joignez-vous à nous le 26 janvier pour célébrer la Journée officielle « Bell cause pour la cause ».

Pour en apprendre plus sur la cause et sur les moyens d'aider, ou pour des ressources en santé mentale, visitez le https://cause.bell.ca.

(Dans l'ordre habituel : Le sergent Benoit Lemay, l'agente Cynthia Audet, le lieutenant Stéphane Isabelle, l'agente Maude Clermont et le sergent Sébastien Berthiaume)

Suivez le service de police de Terrebonne sur Twitter

– 30 –

POLICE TERREBONNE
Police Terrebonne (Médias)
Section affaires publiques
491, boul. des Seigneurs, Terrebonne (Québec) J6W 1T5
Tél. : **450 492-3627**
police.medias@ville.terrebonne.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'itinérance à Terrebonne : des réalités à accepter et une offre de services en constante évolution

TERREBONNE, LE 21 JANVIER 2022 – Quoiqu'on puisse spontanément en penser, à Terrebonne comme ailleurs, de nombreuses personnes se retrouvent chaque année en situation d'itinérance et font face à des défis complexes qui appellent des interventions adaptées. Sur le terrain, la Ville de Terrebonne et ses différents partenaires communautaires et institutionnels font équipe pour offrir à ces gens un éventail de services complémentaires.

Comme le rappelle André Fontaine, maire suppléant de la Ville de Terrebonne : « Ce qui nous distingue à Terrebonne en matière de ressources en itinérance, c'est la qualité des services déployés sur notre territoire. Les mécaniques sont bien huilées et nous obtenons des résultats impressionnants dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance. Si ces dernières le souhaitent, on parvient même, grâce à l'effort collectif, à les sortir de la rue! J'ai personnellement été témoin de très belles histoires. La Ville de Terrebonne est très fière de faire partie de la solution avec tous les intervenants partenaires. »

Le défi de l'acceptabilité sociale

Encore de nos jours, il demeure malheureusement nécessaire de rappeler que les personnes en situation d'itinérance à Terrebonne ne sont pas plus dangereuses que n'importe quel autre citoyen.

Marc Brisson, directeur du Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, est catégorique : « Les personnes en situation d'itinérance ne sont pas des criminels et elles doivent être traitées avec respect et considération. À titre de policiers ou de citoyens, agir négativement avec eux deviendrait de la discrimination en fonction de leur statut social et cette situation serait inacceptable à mes yeux. C'est pourquoi notre service de police souhaite lever le voile sur les réalités de ces personnes et y sensibiliser la population terrebonnienne. »

Ce que notre Service de police met en place

Les services offerts par la Ville de Terrebonne et son Service de police sont en constante évolution et demeurent guidés par les besoins du terrain. M. Brisson le souligne simplement, mais avec insistance : « C'est véritablement la complémentarité des mesures qui fait la différence à Terrebonne, ce sont les relations que l'on entretient avec les gens, avec les organismes, et ce, à tous les niveaux d'intervention. La responsabilité n'appartient pas à une seule ressource, nous la partageons. »

Au Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, depuis 2011, une ressource est affectée à la coordination des interventions psychosociales. Celle-ci fait notamment le lien avec les différents partenaires et assure une formation continue auprès des policiers qui sont sur le terrain. Dans le même ordre d'idées, des actions de sensibilisation de la cour municipale, des patrouilleurs et des citoyens en général se déploient en continu. En 2019, un comité local santé mentale et itinérance a également débuté ses travaux. Différentes initiatives ont aussi émergé au cours des dernières années chez les policiers de Terrebonne, notamment la collecte de vêtements chauds qui est coordonnée depuis 2 ans en décembre ou encore les trousses de dépannage qui sont préparées pour les personnes en situation d'itinérance depuis 3 ans maintenant.

-30-

Information :
Marie Eve Courchesne, conseillère en communication
Direction des relations avec les citoyens et des communications
Ville de Terrebonne
450 368-2775

POLICE TERREBONNE | TERREBONNE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES BOIS-DES-FILION

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE
LE SERVICE DE POLICE PRÉSENT DANS LES SENTIERS

TERREBONNE, LE 25 JANVIER 2022 – À l'approche du mois national de la motoneige, le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion encourage les motoneigistes à prendre la responsabilité de leurs décisions et de leurs actions sur la neige.

Durant tout le mois de février et jusqu'à la fin de la saison, nos patrouilleurs à motoneige seront présents de façon sporadique dans les différents sentiers afin d'assurer la sécurité et la quiétude des résidents et autres utilisateurs.

Conseils pour une pratique sécuritaire :

- Circulez sur les sentiers balisés (référez-vous aux clubs de motoneiges de votre région pour s'assurer que les sentiers sont ouverts);
- Ne partez jamais seul et planifiez toujours vos randonnées;
- Respectez la signalisation;
- Gardez votre droite en tout temps;
- Immobilisez-vous à des endroits sécuritaires, où la visibilité est adéquate.

Rappel de la réglementation :

- Vous devez détenir un droit d'accès valide pour circuler dans les sentiers;
- Vous devez détenir le certificat d'immatriculation de la motoneige;
- Vous devez détenir une preuve d'assurance;
- Depuis le 10 septembre 2021, il est obligatoire de détenir un permis de conduire pour circuler en sentier, sur une terre publique ou sur une terre privée appartenant à une municipalité (nouvelle Loi LVHR);
- En sentier, tout conducteur de motoneige doit être âgé d'au moins 16 ans. De plus, les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un certificat d'aptitudes et de connaissances démontrant qu'ils ont les habiletés pour conduire une motoneige en plus de détenir un permis de conduire;
- Le port du casque est obligatoire;
- La limite de vitesse maximale dans les sentiers est de 70km/h pour les motoneigistes.
- La circulation sur les chemins publics et dans les parcs est interdite.

Les policiers rappellent également que les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois concernant la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et /ou la drogue.

Les contrevenants sont passibles d'une amende et de points d'inaptitude variables selon les infractions.

Rappelons que la loi sur les véhicules hors route (VHR) stipule que la circulation est autorisée uniquement sur les sentiers reconnus à cette fin, du 15 décembre au 31 mars inclusivement, de 6 h à minuit.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site Web de la Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ) au www.fcmq.qc.ca ou celui de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au www.saaq.gouv.qc.ca.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente saison.

-30-

POLICE TERREBONNE
Police Terrebonne (Médias)
Section affaires publiques
491, boul. des Seigneurs, Terrebonne (Québec) J6W 1T5
Tél. : **450 492-3627**
police.medias@ville.terrebonne.qc.ca